**ASSOCIATION SPORTIVE DE MARCOUSSIS**

# SECTION TENNIS DE TABLE

*Siège Social Mairie de Marcoussis – 91460 Marcoussis*



# NOTE SUR LE CRITERIUM FEDERAL

Rappel de l’article 6 du règlement :

1. Toute absence motivée à l’un des tours qualificatifs doit faire l’objet d’une information auprès du responsable de l’épreuve dans un délai maximum de 48 heures après la date de l’épreuve. Ce joueur marque 0 point et descend d’une division s’il est excusé. S’il ne l’est pas, il est exclu du Championnat pour la saison en cours.
2. Dans le cas d’un second forfait, excusé ou non, ou d’un seul forfait non excusé, le joueur est exclu de l’épreuve pour la saison en cours et descend de 2 divisions la saison suivante.
3. Dans le cas de vacances dues à des forfaits dans une division, sont pris comme remplaçants, les meilleurs descendants puis les meilleurs restants de la division inférieure.

Je vous demande donc, en cas d’empêchement, de me prévenir afin que j’en informe le Comité Départemental dans les délais impartis.

**Jean-Noël LEBECQ, Président**  09 54 59 25 12



06 76 53 93 15